



Enseignement général de défense

Synthèse de la conférence concernant
« La PESD »

Par M. Marc PERRIN DE BRICHAMBAUT, le 15 octobre 2004.

Fiche documentaire

- 1.- Conférence de présentation : « la politique européenne de sécurité et de défense » par M. Marc Perrin de Brichambaut, directeur chargé des affaires stratégiques au ministère de la défense.
- 2.- DAS.doc
- 3.- Commissaire lieutenant-colonel (air) Jean-Marie MAYSONNAVE (France).
- 4.- 15 octobre 2004.
- 5.- Division B.
- 6.- Compte rendu de la conférence sur la PESD.
- 7.- Le conférencier s'est attaché à faire ressortir la problématique et les évolutions de la PESD, en tenant compte de manière très didactique, du besoin des auditeurs de bénéficier d'une information claire, précise et actualisée à quelques heures de leurs visites des principales institutions européennes. Il a par ailleurs fait part de sa vision et des évolutions attendues de ce dossier.
- 8.- Mots clés : PESD, Europe, Union Européenne.

**Synthèse de la conférence sur le thème de
« La PESD »
Prononcée par M. Marc Perrin de Brichambaut, directeur chargé des affaires
stratégiques au ministère de la défense.**

La politique européenne de sécurité et de défense, si on la replace dans la perspective historique indispensable à la compréhension, s'est construite en trois temps distincts.

Une période pionnière, de novembre 1998 à l'été 2001

Une période d'ajustements, de l'été 2001 à la mi-2004

Une phase d'approfondissement, à compter de cette date.

I.- Période pionnière, de novembre 1998 à l'été 2001.

L'idée d'une PESD est ancienne et trouve son ancrage dans l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) qui constitue, en dépit de l'omniprésence de l'OTAN, une première tentative de l'Europe de l'ouest d'exister dans le domaine de la défense.

Elle a constitué fort opportunément un laboratoire d'idées pour les institutions et les procédures, au point que nombre d'entre elles ont fait l'objet d'une transposition directe dans l'UE dès 1998. Il faut mentionner, à ce sujet le rôle dimensionnant et moteur de la participation française.

Les traités de Maastricht puis d'Amsterdam traduisent l'idée du prolongement naturel de la Politique Extérieure et Sécurité Commune (PESC). Ce prolongement, constitué par la PESD, fera l'objet de réticences marquées des britanniques, jusqu'au revirement complet fait par Tony BLAIR, au sommet de Saint Malo, en octobre 1998. Le principe de la mise en place de capacités européennes à traiter les crises dans une certaine autonomie était ainsi clairement exprimé, à la lumière des événements du Kosovo.

Ces trois premières années sont marquées par la reprise de l'ensemble des acquis de l'UEO, ainsi que par l'inscription dans la dynamique générale de l'Union Européenne (UE). Sans détailler l'organisation [voir le photocopié, NDR], on constate que les éléments moteurs sont le COPS, en raison de sa permanence et du niveau de ses membres, ambassadeurs ayant une capacité de décision, mais également le fait que le CMUE soit astucieusement adossé à l'OTAN en étant majoritairement composé de représentants également en poste dans des fonctions identiques à l'OTAN.

La présence d'un état major de l'UE (EMUE) est intéressante en ce qu'il constitue de manière pragmatique un instrument limité à la gestion des opérations qui pourra, une fois le besoin avéré et les réticences britanniques aplanies, un instrument de planification. La création récente de la cellule de planification constitue un pas récent dans ce sens.

Terminons cet examen informel par un commentaire sur la place et la personnalité du haut représentant, M. Javier SOLANA, qui a légitimement et de manière concrète, vocation à faire évoluer son poste vers celui de ministre des affaires étrangères de l'UE.

De manière concrète, cette période est celle des premiers inventaires capacitaires, avec la prise de conscience, au sommet d'Helsinki de la nature et de la dimension de l'effort à fournir dans ce domaine. C'est à ce sommet que naissent les premiers catalogues de forces, qui vont prochainement faire l'objet d'une actualisation. Car il apparaît que les catalogues de forces...disponibles, comparés aux catalogues des besoins font apparaître un catalogue les lacunes (sic) non négligeable [notamment en matière de transport aérien stratégique, comme le conférencier le fera remarquer plus loin, NDR].

L'intervention de l'UE dans le cadre de la PESD est donc possible dans trois cadres :

- La prise en compte du cadre de l'OTAN pour gérer certaines crises.
- La reprise des acquis de l'UEO au travers des accords Berlin et Berlin+ qui posent le principe d'un recours aux structures de commandement de l'OTAN pour l'emploi de ses forces par l'UE. Ce qui suppose une évolution de notre politique vis-à-vis de l'OTAN. Ce sera le cas avec l'opération ALTHEA, succédant à la SFOR, le 1^{er} décembre 2004.
- La possibilité d'action en totale autonomie est admise, avec fourniture par une nation cadre de l'état-major et par d'autres, des forces. Le premier exemple est l'opération ARTEMIS, au Congo, en 2003.

Il apparaît, à l'expérience, que la structure même de l'UE apporte une articulation avec le civil bien supérieur à celle que peut assurer l'OTAN, et qui est très utile dans le cadre de la gestion des crises (gestion civile, sortie de crise, reconstruction).

II.- La période des ajustements.

Elle commence très exactement et avec discrétion le 11 mars 2003, date à laquelle ont eu lieu les négociations permettant de transférer les accords de Berlin+ vers l'UE et de passer à une phase véritablement opérationnelle de la PESD, avec l'assentiment de toutes les parties prenantes.

Au sommet de l'OTAN à Prague sont posés trois grands principes :

- Création d'une démarche capacitaire OTAN.
- Création d'une « Nato Response Force » (NRF) de 6000 hommes.
- Mise en place d'un état-major de transformation atlantique à Norfolk.

C'est véritablement la période où la structure européenne, intelligemment adossée à celle de l'OTAN pour éviter les doublons, commence à gagner sa crédibilité et son caractère concret. Cela en dépit de lacunes souvent criantes, comme par exemple en matière de transport aérien stratégique, voire d'interopérabilité. Les questions initiées à Saint Malo, au titre de la démarche capacitaire conservent leur actualité et prennent acuité nouvelle.

III.- L'approfondissement, à compter de l'été 2004.

L'expérience acquise et les passions apaisées permettent aujourd'hui de tirer un certain nombre d'enseignements. Ainsi, les « headline goals » fixés au sommet d'Helsinki sont, dans le concret, atteints voire dépassés puisque environ 63 000 hommes sont déployés sur le terrain. L'objectif est perçu, au regard des capacités réelles et de leur évolution, qui prendra du temps, quelque peu ambitieux.

C'est la raison du succès de la proposition récente (septembre 2003) de créer des groupements tactiques de 1300 hommes, réactifs, entraînés et équipés. Le concept a été approuvé en juin dernier, mais il reste encore à le traduire dans la réalité en tenant compte des capacités des états-membres. Une conférence à venir décidera de la constitution de 7 à 9 « Battle Groups » à l'horizon 2007.

Quant à l'idée d'un état-major doté de capacités de planification, elle chemine au gré des sensibilités des uns et des autres, et se traduit pour le moment par l'idée d'une cellule de planification renforcée, composée de 79 à 85 personnes.

Enfin, et toujours avec le pragmatisme, en tenant compte de la sensibilité de tous, est amorcée la création d'une agence européenne de défense chargée de coordonner l'action d'institutions ou structures aussi différentes que l'OCCAR, LOI, GAEO, etc. L'idée est bien de faire travailler l'ensemble, sous la houlette des 25 ministres de la défense siégeant ensemble quatre fois l'an pour conserver sa nécessaire dynamique à la démarche capacitaire.

En conclusion, trois idées méritent d'être rappelées car elles sous-tendent et expliquent l'action menée dans le domaine de la PESD.

- La PESD ne vise pas à créer une armée européenne, les nations conservant leur maîtrise.
- Les capacités de projection de l'UE sont actuellement saturées et ne permettent plus l'envoi de troupes ou moyens supplémentaires.
- Il manque encore, en dépit du volontarisme de la démarche PESD, une culture de responsabilité commune et une culture de décision. Cette forme d'émancipation, difficile en l'absence – voulue – de leader, demandera du temps et de la réflexion, pour parvenir, un jour, à un « livre blanc de la défense européenne ».
